

Modalités d'inscription

Préinscription pour l'entrée en 1^{ère} année du cycle de licence

Candidats concernés par la procédure Parcoursup

Tous les candidats sont soumis à la plate-forme Parcoursup sauf les candidats non européens avec un diplôme non européen et les candidats de plus de 26 ans.

La procédure **Parcoursup** concerne ainsi :

- Les français, européens ressortissants de l'Union Européenne ou de l'Espace Economique Européen et les étrangers hors UE/EEE préparant ou titulaires d'un baccalauréat français ou d'un pays ressortissant de l'UE/EEE ;
- Les français, européens ressortissants de l'UE/EEE préparant ou titulaire d'un baccalauréat ou équivalent d'un pays hors UE/EEE ;

Formulation des vœux via la plate-forme Parcoursup (du 22 janvier au 14 mars 2019).

(Frais de dossier de préinscriptions de 37€, frais non remboursables, gratuit pour les boursiers)

Les admissions en première année sont limitées par la capacité d'accueil de l'école.

Elles se déroulent en 2 temps :

- 1- La phase d'admissibilité est basée sur les résultats scolaires de première et de terminale, ainsi que les notes obtenues au bac de français. Seront retenus, pour la 2ème phase d'admission, les candidats présentant une moyenne générale supérieure à 10 sur 20 (les moyennes concernant les disciplines sportives ne rentrent pas dans le calcul de la moyenne générale) ainsi qu'une moyenne d'au moins 10/20 au bac de français (moyenne de l'oral et écrit)**
- 2- Les candidats admissibles participeront à la deuxième phase d'admission dans le cadre d'un entretien oral individuel portant sur la motivation, la culture générale, la curiosité intellectuelle, l'ouverture d'esprit, etc. Les oraux se dérouleront les 3 et 4 mai 2019.**

Les candidats domiciliés hors France métropolitaine, sélectionnés à l'oral, passeront leur entretien par visioconférence.

A l'issue de ces deux phases, la commission enseignante dresse le classement des candidats.

Les résultats seront publiés via **la plate-forme Parcoursup**, date non connue à ce jour.

Candidats non concernés par la procédure Parcoursup

- Les candidats étrangers non ressortissants de l'Union Européenne ou de l'Espace Economique Européen, titulaires d'un diplôme étranger hors Union Européenne ou de l'Espace Economique Européen sont soumis à la **procédure d'admission préalable (DAP)** ;
- Les candidats titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (BTS, DUT, Licence...) ou sur le point d'en obtenir un à l'issue de l'année universitaire en cours **doivent déposer un dossier dans le cadre de la procédure de la commission des équivalences.**

Les modalités de préinscription par équivalence sont téléchargeables sur le site Internet de l'Ecole.

ENSA Clermont-Fd, service de la scolarité, 85 rue du Docteur Bousquet, 63100 Clermont-Fd.

Journée portes ouvertes le samedi 9 février 2019 de 9h00 à 17h00